Association Départementale ARDÈCHE
AD 07 OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES

Coop'infos 07

Association départementale de l'OCCE de l'Ardèche - Numéro 8—septembre 2013

Avant toute chose, finalisez **le Bilan financier 2012/2013.** C'est le seul moyen pour vous de savoir où vous en êtes avec la comptabilité de votre coopérative et de bien préparer le transfert de votre compte vers le Crédit Agricole.

La Mutualisation et le transfert au Crédit Agricole Mode d'emploi

Rappel des étapes

1—vous renvoyez la procuration au Crédit Agricole avec copie de la carte d'identité jointe au courrier de rentrée.
S'il y a 2 mandataires, photocopiez la procuration et envoyez un 2ème exemplaire.

2—A la réception du courrier d'accueil du Crédit Agricole, suivi une semaine plus tard de la mise à disposition d'un chéquier, vous créditez le nouveau compte avec un chèque de l'ancien compte en veillant à laisser de quoi payer les frais de tenue compte et les chèques non débités.

3- Après le pointage de vos dernières opérations sur l'ancien compte, vous faites parvenir les anciens chéquiers à l'OCCE qui procède à la fermeture de l'ancien compte et au versement du reliquat sur le compte du Crédit Agricole (CA).

Pour payer l'adhésion 2013/2014 ?

Pas de panique : vous pouvez attendre d'avoir reçu votre nouveau chéquier du CA et crédité votre compte. Envoyez simplement la feuille d'affiliation (adhésion et assurance).
L'OCCE enverra une facture plus tard.

En cas de changement de mandataire :

Téléchargez la fiche sur le site et envoyez la à l'OCCE. Envoyez aussi la procuration remplie au Crédit Agricole + copie de la carte d'identité recto-verso.

Si vous ne pouvez pas faire signer un chèque par l'ancien mandataire pour créditer le compte CA, envoyez à l'OCCE **rapidement** les chéquiers de l'ancien compte. L'OCCE procède à la fermeture du compte et au virement du reliquat sur le compte du CA.